

Séance du 22 Décembre 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Adjoint ; Mme Favoreu-Dumas, MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Darmendrail, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à Mme Chevrel ; Mme Chabaud-Massoni à M. Massé ; M. Causse à Mme Bisauta.

ABSENTS : Mme Jeambrun, M. Arandia.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PUBLICS - Avenant n° 1 au marché n° 04/026 passé avec la Société BAB Assainissement - Prestations et locations diverses à l'occasion des Fêtes de Bayonne

M. CHARRIER présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

A la suite d'un appel d'offres ouvert, la Ville de Bayonne a conclu un marché d'une durée de 3 ans pour améliorer la propreté urbaine à l'occasion et à l'issue des fêtes de Bayonne.

Ce marché comporte des prestations de balayage et de lavage mécaniques avec ou sans chauffeur, des locations de camions bennes-à-ordures, ainsi que la mise à disposition et le vidage de bennes posées au sol. D'une durée de 36 mois, il a été contracté avec la Sté BAB Assainissement, enregistré sous le n° 04/026 et notifié le 1^{er} mars 2004, pour un montant 97 396,26 TTC.

L'augmentation de la fréquentation des fêtes a conduit à un dépassement des quantités initialement envisagées :

1) Le nettoyage à l'issue des fêtes 2004 a nécessité des prestations supplémentaires pour un montant de 2 127.68 € TTC.

2) Le nettoyage à l'issue des fêtes 2005 a nécessité également davantage de prestations, notamment du fait des 2 campings provisoires supplémentaires qui n'étaient pas envisagés au moment de l'appel d'offres. La plus-value est de 4 156.10 €TTC.

C'est pourquoi il est proposé de conclure un avenant avec l'entreprise BAB Assainissement pour les montants précités. Au titre des 2 premières années, l'augmentation constatée est de 6 283.78 €TTC, soit 6,45 % du montant du marché.

La Commission d'appel d'offres saisie le 7 décembre 2005 a donné un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont disponibles.

Je vous propose d'approuver le présent avenant et d'autoriser M. le Député-Maire à le signer.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.